



ARRÊTÉ DU MAIRE – N° DGS035NT2024

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Le Maire de Brignais,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-18 et suivants, et R 2122-8 et suivants.

VU la délibération n° 2021-01 du Conseil Municipal du 27 janvier 2021, portant élection des adjoints,

Vu la délibération n° 2024-012 du Conseil Municipal du 14 février 2024 portant détermination du nombre d'adjoint

VU l'arrêté de délégation de fonctions donné à Madame Valérie GRILLON en date du 17 avril 2024.

CONSIDÉRANT que dans un souci de bonne gestion de l'administration municipale, il convient de pallier l'absence de Serge BÉRARD, Maire, du 21 décembre 2024 au 6 janvier 2025

ARRÊTÉ

Article 1 : En l'absence du Maire, Serge BÉRARD, de Mme Anne-Claire ROUANET 1^{ère} adjointe, de Mme Michèle EYMARD 2^{ème} adjointe, de Mr Sébastien FRANCOIS 3^{ème} adjoint, de Mme Agnès BÉRAL 4^{ème} adjointe, de Mr Jean-Philippe GILLET 5^{ème} adjoint, de Mr Claude MARCOLET 6^{ème} adjoint, délégation de fonction et signature est donnée à Madame Valérie GRILLON 7^{ème} adjointe.

Celle-ci sera provisoirement appelée à assumer les fonctions de premier magistrat de la commune durant la période suivante :

Du 24 au 27 décembre 2024 inclus

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Fait à Brignais,
Le 16 décembre 2024

Notifié à l'intéressée le

Le Maire
Serge BÉRARD

